

**Chargé-e d'enseignement (temps partiel) à la Faculté de droit
de l'Université de Neuchâtel
en
DROIT COMPTABLE ET COMPTABILITÉ POUR JURISTES**

Activité :

La personne titulaire assure l'enseignement du cours « Droit comptable - Comptabilité pour juriste » dans le cursus de Bachelor of Law de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, dès le semestre de printemps 2024-2025.

Cet enseignement aborde les questions suivantes :

- Droit comptable : sources et règles applicables aux comptes ;
- Comptabilité : fondements de la comptabilité, introduction à la comptabilisation des transactions, clôture, présentation des comptes ;
- Aspects choisis de droit comptable, en lien avec le droit des sociétés, le droit fiscal, le droit des faillites, le droit pénal, le droit du bail, le droit de la famille, etc.

Taux d'activité : 18.18% (2h/semaine durant le semestre de printemps)

Entrée en fonction : 1^{er} février 2025

Durée du contrat : un semestre (printemps), renouvelable

Lieu de travail : Université de Neuchâtel

Profil souhaité :

- Formation juridique complète (BA et MA) et doctorat en droit ou dans le domaine de la finance d'entreprise ou expérience professionnelle de haut niveau dans les domaines concernés par l'enseignement
- Idéalement, expérience de l'enseignement universitaire
- Publications autres que la thèse dans les domaines faisant l'objet de l'enseignement

Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature, comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé décrivant les activités d'enseignement et de recherche, la liste des activités pertinentes menées en lien avec l'enseignement mis au concours, les copies des titres obtenus et des relevés de notes, une liste de publications et les certificats de travail, doivent parvenir par email, **en un seul fichier PDF**, à recrutement.droit@unine.ch jusqu'au **07.06.2024**.

D'autres renseignements peuvent être sollicités par email auprès du professeur Thierry Obrist (thierry.obrist@unine.ch).

L'Université de Neuchâtel s'engage activement à la mise en œuvre de sa responsabilité et offre des conditions de travail non discriminatoires.